

RWANDA LA TRAHISON DE HUMAN RIGHTS WATCH

DOSSIER DE PRESSE

Richard Johnson
Rwanda La trahison de Human Rights Watch



Préface de Linda Melvern

Conférence de presse

3 juin 2014 à **10h30**
IREA - Maison de l'Afrique

Présentation publique

3 juin 2014 à **19h30**
IREA - Maison de l'Afrique

DOSSIER DE PRESSE

- **Contact presse** p.2
- **Invitation** p.2
- Conférence de presse
- Présentation publique
- **Présentation** p.3
- **L'auteur** p.4
- **Extraits** pp. 5 à 9
- Extraits & recensions
- **Préface**
- de Linda Melvern pp. 9 à 13
- **Izuba édition** pp.13 & 14

« (...) Cet essai passionné est une contribution précieuse au débat sur les changements fascinants qui se déroulent au Rwanda d'aujourd'hui. Il soulève également de sérieuses questions sur les organisations de défense des droits de l'Homme. Très original et provocateur, il obligera les lecteurs à remettre en question ce qu'ils croient savoir. — Stephen Kinzer

« (...) Richard Johnson apporte une contribution majeure. — Gerald Caplan

« (...) HRW mène une campagne visant à discréditer les réalisations et à ternir la réputation d'un pays qui a surmonté le génocide et a fait des progrès étonnants en matière de développement humain. — Tim Gallimore

« (...) Le livre de Johnson fournit une analyse approfondie, intelligente et indispensable de la motivation et des pratiques de Human Rights Watch à l'égard du Rwanda. — Andrew Wallis



Izuba éditions

Site : www.izuba.info/editions

E-mail : editions@izuba.info

Contact presse

Agathe Martin

agathe.martin@gmail.com

Téléphone: 06 86 28 82 20

- A l'heure des vingtèmes commémorations du génocide des Tutsi du Rwanda, une analyse indispensable.
- Traduction de qualité, réalisée avec l'auteur, d'un ouvrage ayant déjà été salué outre-atlantique et en Afrique.
- Une analyse implacable sur l'élaboration des rapports, communiqués et campagnes de l'une des grandes organisations internationales de défense des droits de l'Homme.
- Possibilité d'entretien pour la radio, la presse écrite ou la télévision
 - avec l'auteur, Richard Johnson, lors de son passage en France du **3 au 5 juin 2014**;
 - avec le traducteur et éditeur, Jean-Luc Galabert, spécialiste de l'Histoire du Rwanda.

INVITATION

Les éditions Izuba ont le plaisir de vous annoncer la parution de *Rwanda, la trahison de Human Rights Watch*, disponible dès le 5 juin 2014 en librairie.

A cette occasion, son auteur, Richard Johnson, donnera une conférence de presse le 3 juin à 10 heures 30 et fera une présentation publique de son livre, le même jour, à 19 heures, à la Maison de l'Afrique.

La maison de l'Afrique - IREA

7 Rue des Carmes

75005 Paris

M° Maubert Mutualité

Téléphone: 09 54 56 16 37

« Quand la cinglante étude critique *The Travesty of Human Rights Watch on Rwanda* de Richard Johnson a inopinément jailli sur la scène en 2013, ce fut une révélation. Dans son essai, aujourd'hui traduit en français, l'auteur expose l'histoire effarante relatant comment l'hostilité viscérale de Human Rights Watch à l'égard du gouvernement rwandais avait contaminé ses rapports et ses actions de plaidoyers (...) La présente édition française est à saluer. Elle permet à l'essai de Richard Johnson de trouver un nouveau public. Son travail mérite la plus large diffusion possible et l'examen le plus minutieux. L'histoire n'est pas terminée. »

— Linda Melvern

Rwanda, la trahison de Human Rights Watch



Auteur: **Richard Johnson**

Titre: **Rwanda, la trahison de Human Rights Watch**

Editeur: **Izuba édition**

Collection: **Essai**

EAN: 979-10-93440-02-6
164 pages - 10,3 x 18,5 cm
Prix de vente: 10 €

Mise en vente: 05 juin 2014

Services de presse

- Exemplaires numériques à partir du 25 mai 2014
- Exemplaires papier à partir du 2 juin 2014

presse@izuba.info

Présentation

Depuis sa fondation, en 1988, l'organisation non gouvernementale internationale *Human Rights Watch* a acquis la réputation d'agir au nom de la défense des droits humains à travers le monde. En témoigne le « *Prix des droits de l'homme* » qui lui a été décerné par les Nations Unies, en 2008.

Cette image de marque confère une autorité certaine à ses rapports et à ses communiqués, largement diffusés par la presse internationale. Mais derrière l'image, rarement contestée, de cette organisation se cachent un fonctionnement, des processus d'enquête et des modes de prise de décisions opaques et totalement méconnus.

L'enquête minutieuse menée par Richard Johnson montre que, concernant le Rwanda, *Human Rights Watch*, viscéralement hostile au FPR, met son crédit international au service des héritiers de la politique génocidaire qui a conduit à la mort plus d'un million de personnes, en 1994.

Documents à l'appui, Richard Johnson démonte les procédés utilisés par *Human Rights Watch* pour relativiser le génocide des Tutsi, faire obstruction à la justice à l'encontre de génocidaires, ou encore soutenir le retour, sur la scène politique rwandaise, des partisans d'une politique ethnique qui aura déjà conduit au pire.

La démonstration de Richard Johnson est implacable. Sa lecture indispensable.



Richard Johnson est un ancien diplomate américain. Son expérience professionnelle l'a sensibilisé aux manipulations de l'information qui précèdent, accompagnent et suivent les violences extrêmes de masse. Il a vécu au Rwanda de 2008 à 2010.

L'enfance et adolescence cosmopolite pendant laquelle il vécut successivement en Pologne, en Algérie, en Éthiopie, en France, en Belgique et en Bulgarie, ont logiquement conduit Richard Johnson à entreprendre des études de langues orientales puis à embrasser une carrière diplomatique.

Richard Johnson a travaillé pour le service diplomatique du Département d'État des États-Unis de 1979 à 2002, dédié aux relations extérieures avec la Russie, l'Europe de l'Est et l'Afrique du Nord. Détaché au Congrès de 1992 à 1993, il a été le conseiller en matière de politique étrangère du député Démocrate M. Frank McCloskey, connu pour son engagement à défendre les Bosniaques lors de la guerre en ex-Yougoslavie.

La confrontation au génocide perpétré contre la population bosniaque et son engagement de rédacteur des plaidoyers du député McCloskey pour mettre un terme à ces crimes ont inspiré à Richard Johnson deux essais – *The Pin-Stripe Approach to*

Richard Johnson

Genocide et Serbia and Russia: U.S. Appeasement and the Resurrection of Fascism, publiés en 1997 dans l'ouvrage collectif *The Conceit of Innocence: Losing the Conscience of the West in the War Against Bosnia*, Stjepan Meštrović (ed.).

Certaines de ses activités de dissident de la politique américaine dans les Balkans en 1992-1993 ont été décrites et analysées par David Halberstam dans l'ouvrage *War in a Time of Peace: Bush, Clinton, and the Generals* (Bloomsbury, 2003, rééd.) et par Samantha Power dans *A Problem from Hell: America in the Age of Genocide* (Basic Books, 2002).

Retiré du Département d'État en 2002, Richard Johnson, qui accompagne depuis son épouse, elle aussi diplomate, dans ses missions, à résidé à Washington, Niamey, Zagreb, Kigali et Genève.

Sa confrontation au génocide commis en Bosnie l'a amené à avoir un regard singulier sur la société rwandaise en reconstruction après le terrible génocide des Tutsi de 1994. Son expérience yougoslave l'ayant sensibilisé aux manipulations de l'information qui précèdent, accompagnent les violences extrêmes de masse et nient leurs implications et conséquences, Richard Johnson était particulièrement outillé pour détecter et analyser l'entreprise de désinformation et de dénigrement dont le Rwanda aura été l'objet durant son séjour au pays des mille collines. Cette prise de conscience est à l'origine de son engagement à déconstruire méthodiquement les procédés de manipulation de l'opinion internationale à l'égard du régime qui a mis fin au génocide et reconstruit un pays ravagée par cette tragédie.

Rwanda, la trahison de Human Rights Watch est le fruit de son analyse méthodique de cette entreprise par la célèbre organisation internationale.

On peut contacter Richard Johnson par e-mail à l'adresse: richardgaronjohnson@gmail.com.

« ils en parlent »

« Cet essai passionné est une contribution précieuse au débat sur les changements fascinants qui se déroulent au Rwanda d'aujourd'hui. Il soulève également de sérieuses questions sur les organisations de défense des droits de l'Homme. Très original et provocateur, il obligera les lecteurs à remettre en question ce qu'ils croient savoir. »

– Stephen Kinzer, Grand Reporter pour le *New York Times*, correspondant de la *New York Review of Books* et du *Guardian*, auteur de « *A Thousand Hills: Rwanda's Rebirth and the Man who Dreamed It* »

« Le gouvernement Kagame a toujours mérité de nombreuses critiques sur son bilan en matière de droits de l'homme, mais cela n'a jamais suffi à certaines organisations de défense des droits de l'homme. Pour des raisons aberrantes mais inconnues, elles ont toujours jugé nécessaire d'exagérer et de déformer le véritable bilan. Richard Johnson apporte une contribution majeure en mettant à jour le 'deux poids deux mesures' et les excès dont elles font preuves. »

– Gerald Caplan, Docteur en Histoire africaine, consultant pour la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique à Addis-Abeba, auteur de « *Rwanda: The Preventable Genocide* »

(...) Extraits

L'action de Human Rights Watch [HRW] au Rwanda ne peut être qualifiée de défense des droits de l'Homme. Il s'agit bien plutôt d'un plaidoyer politique qui est devenu profondément malhonnête aussi bien au niveau des moyens mobilisés que des fins poursuivies. Le conseil d'administration de HRW devrait demander des comptes à son directeur général Kenneth Roth et au personnel de HRW chargé des problèmes rwandais : leur fourberie est dangereuse pour la politique occidentale envers le Rwanda et pour la crédibilité globale de la défense des droits de l'homme. Les donateurs de HRW devraient s'interroger sérieusement sur l'usage des fonds qu'ils allouent à cette organisation. Les gouvernements occidentaux devraient faire preuve de circonspection vis-à-vis des conseils et des recommandations de HRW, et avoir le courage de les désavouer publiquement quand il le faut.

Au cours des vingt dernières années, le discours de HRW sur le Rwanda a été viscéralement hostile au Front patriotique rwandais [FPR] qui a vaincu le régime génocidaire « Hutu Power » en 1994, et a systématiquement plaidé en faveur du retour des partisans non repentis du « Hutu Power » dans la vie politique Rwandaise.

— page 13

En Occident, l'image de marque de Human Rights Watch doit beaucoup à son plaidoyer pour une intervention contre le génocide des Tutsi en 1994, et à son ouvrage sur l'histoire du génocide publié en 1999. Il est tristement ironique aussi bien que moralement répréhensible que Human Rights Watch ait, depuis 2010, mis son prestige et son influence au service d'une tentative des héritiers politiques directs du régime génocidaire de 1994 de réinvestir le champ politique au Rwanda.

Que HRW procède à cette fin par la dissimulation de l'histoire du RDR [le parti politique de Victoire Ingabire] à son auditoire occidental est un surcroît d'infamie.

— page 30

« ils en parlent

« Le livre de Johnson fournit une analyse approfondie intelligente et indispensable de la motivation et des pratiques de Human Rights Watch à l'égard du Rwanda. Cette organisation non gouvernementale internationale, avec les importants moyens de pression sur les médias et sur les relations publiques qu'elle exerce, peut influencer les orientations des gouvernements démocratiques, même si ses propres pratiques et motivations sont loin d'être transparentes. La stratégie de HRW à l'égard de certains pays comme le Rwanda et Israël a trop longtemps reposé sur les caprices des hiérarques de HRW et sur leurs points de vue profondément politiques et entachés de préjugés. Il est devenu clair, concernant le Rwanda, que les chercheurs de HRW travaillent selon une directive visant à discréditer le gouvernement actuel de Kigali auprès de la communauté internationale et régionale. Il est affligeant de constater que les centaines de milliers de victimes du génocide n'ont été l'objet de presque aucune considération, alors que HRW a mis son influence au service d'une politique de soutien aux adversaires de l'actuel gouvernement rwandais démocratiquement élu, même lorsque ces opposants étaient d'anciens génocidaires, des négationnistes du génocide et des opposants dont le seul but est de renvoyer le Rwanda à l'instabilité et aux clivages régionaux et ethniques qui prévalaient dans sa politique et sa société en 1994. (suite)

RICHARD JOHNSON | RWANDA, LA TRAHISON DE HUMAN RIGHTS WATCH

(...) Extraits

Crypto-racistes ou politiquement opportuns, le déni et la relativisation du génocide de 1994 contre les Tutsi sont récurrents en Occident depuis 18 ans, en particulier – mais pas seulement – au sein de l'élite politique française...

Dans ce contexte, ceux parmi les Hutu rwandais qui s'évertuent à perpétuer une ligne de fracture permanente entre communautés hutu et tutsi supposées distinctes et homogènes, font valoir que ce prétendu clivage doit définir la politique rwandaise, et espèrent par ce moyen revenir au pouvoir, n'ont aucunement engagé un processus d'introspection morale et politique semblable à celui qui a été accompli par les Allemands après le génocide contre les Juifs d'Europe.

Le discours de Human Rights Watch a été un élément important du système de secours artificiel des héritiers du Hutu-Power, notamment au cours des douze dernières années.

Ce discours – ce qui est dit et ce qui est occulté, ce qui est mis en avant et ce qui est minimisé, ce qui est affirmé clairement et ce qui demeure implicite – se traduit de manière intelligible par quatre impératifs adressés au gouvernement rwandais postgénocide : permettez le retour des partis génocidaires, n'interdisez pas leur idéologie, contentez-vous de juger quelques génocidaires, et oubliez leurs complices étrangers, admettez que vous ne valez pas mieux qu'eux.

Pour dissiper toute illusion quant à la confiance qui peut être accordée à Human Rights Watch concernant son traitement de problèmes rwandais, les procédés utilisés par HRW pour énoncer et promouvoir ces quatre impératifs au cours des vingt dernières années seront détaillés ci-après.

— pages 16-18

« ils en parlent »

(suite) *Le danger pour HRW et son directeur exécutif Kenneth Roth est qu'avec leurs attaques directes, partiales et très clairement personnelles contre le gouvernement de Paul Kagame, l'action non-politique et d'importance vitale que HRW mène ailleurs dans le monde sera rejeté comme partielle elle aussi. La lecture de l'essai de Richard Johnson, qui arrive à point nommé, devrait rappeler à chacun que les défenseurs auto-proclamés des droits de l'Homme dans le monde peuvent eux-mêmes agir et mener certaines de leurs campagnes pour des raisons profondément viciées, et qu'elle doivent répondre de cette dérive de toute urgence.»*

— Andrew Wallis, chercheur britannique, auteur de « *Silent Accomplice: the Untold Story of the Role of France in the Rwanda Genocide* », I.B.Tauris, 2014)

Je suis d'accord avec l'analyse bien documentée de Richard Johnson des préjugés extrêmes et inexplicables dont fait preuve Human Rights Watch à l'encontre du Rwanda dans ses rapports et déclarations publiques. Mes propres recherches, mon expérience humaine et professionnelle au Rwanda m'ont apporté maintes preuves attestant que HRW mène une campagne visant à discréditer les réalisations et à ternir la réputation d'un pays qui a surmonté le génocide et a fait des progrès étonnants en matière de développement humain.

— Tim Gallimore, ancien porte-parole du procureur du TPIR, Tribunal Pénal International pour le Rwanda

(...) Extraits

HRW a renforcé sa campagne pour blanchir les partis « Hutu-Power » et justifier leur participation renouvelée à la vie politique rwandaise, en tentant aussi de noircir les lois rwandaises qui interdisent cette participation.

Ainsi se complète le tableau que HRW veut accréditer d'un Rwanda où le gouvernement recourt à des lois aberrantes pour persécuter des partis d'opposition légitimes. Cette image est devenue un cliché incontournable du discours occidental sur le Rwanda...

Pour autant, HRW n'a jamais reconnu que le génocide de 1994 constitue un motif légitime pour le Rwanda d'interpréter les normes juridiques internationales sur la liberté d'expression et d'association différemment qu'aux États-Unis.

— pages 45-46

(...) un nombre conséquent de chercheurs français travaille activement depuis 1994 pour établir et dénoncer la complicité des responsables français dans le génocide, c'est-à-dire pour parvenir exactement à ce que HRW nomme « le seul moyen » de faire des progrès sur l'obligation de ne pas abandonner les victimes de génocide.

Ce groupe de chercheurs français qui s'est étoffé au cours des vingt dernières années est toujours à l'oeuvre aujourd'hui. HRW n'a jamais mentionné, et encore moins pris part et soutenu, leur campagne... Établir et faire reconnaître le rôle joué par les responsables politiques et militaires français aux côtés des génocidaires en 1994 constitue un des plus importants défis moraux et politiques pour le principe de la responsabilité dans l'histoire française du XXe siècle...

La teneur [des accusations contre les autorités françaises] représente une énorme atteinte aux droits de l'Homme au Rwanda. Depuis 1995, HRW n'a exercé aucune pression sur les autorités françaises pour que soient abordées ces questions de complicité, que ce soit sur le plan politique ou judiciaire.

— pages 77-79

(...) Extraits

Comment une telle trahison peut-elle être contenue, corrigée, et empêchée pour l'avenir ?

Certaines solutions semblent peu probables, dans le monde tel qu'il est...

D'autres solutions sont certainement réalistes.

Les décideurs occidentaux pourraient avoir le courage de s'opposer à HRW quand cela s'impose, et devraient certainement contester la position de HRW sur le Rwanda.

Les médias occidentaux pourraient renoncer à la facilité de relayer sans critiques les rapports de HRW, et mener des enquêtes sur les errements du comportement de HRW comme ils le font sur d'autres institutions puissantes.

Les organisations et les groupes engagés dans la transmission de la mémoire et la prévention des génocides devraient examiner de près la façon dont l'organisation phare des groupes de défense des droits de l'homme occidentaux gère « l'affaire rwandaise ».

Les collaborateurs passés ou présents de HRW qui sont troublés par sa malhonnêteté sur le Rwanda – et il est difficile d'imaginer que ces personnes n'existent pas – pourraient laisser parler leur conscience.

Et, bien sûr, tous ceux qui partagent les préoccupations exprimées ci-dessus pourraient rendre publiques leurs propres analyses.

— pages 101-102

Les « *accusations en miroir* » – c'est-à-dire les actes qui consistent à accuser son adversaire des crimes qu'on s'apprête à commettre, qu'on commet ou qu'on a déjà commis – ont été au coeur de la stratégie de la propagande Hutu Power dans la préparation, la mise en oeuvre, et les phases de déni du génocide de 1994. HRW qui avait reconnu ce phénomène quand il analysait la propagande Hutu Power pendant le génocide dans *Aucun témoin ne doit survivre* publié en 1999, semble l'avoir oublié par la suite...

Depuis le génocide de 1994, HRW s'est empressé, plus qu'il n'a fait preuve d'une prudence appropriée, de reprendre des allégations non fondées ou faiblement documentées qui renforcent les points clés de la stratégie Hutu-Power « *d'accusations en miroir* », alléguant par exemple, que le FPR est coresponsable du génocide contre les Tutsi, et que le massacre systématique ou même le projet de génocide des Hutu était la finalité politique du FPR.

— pages 81 et 84

Je pensais du bien de *Human Rights Watch* à l'époque où cette organisation s'appelait *Helsinki Watch* et avait son action sur l'Europe de l'Est ; j'étais alors au service diplomatique américain et j'agissais de même. J'en pensais encore du bien, la première fois que j'ai lu *Aucun témoin ne doit survivre* avant d'arriver au Rwanda en 2008.

Mais plus j'en apprenais sur le Rwanda, moins je faisais confiance à HRW. Ce qui m'a ouvert les yeux de façon définitive a été la campagne de HRW en faveur de la participation du parti FDU/RDR aux élections rwandaises de 2010. Quelque chose tourne sérieusement mal dans une institution qui voudrait qu'un parti politique fondé par les dirigeants d'un génocide soit autorisé à retourner sur les lieux du crime.

C'est d'autant plus dangereux quand cette institution a le pouvoir d'influencer la politique occidentale. J'ai donc examiné de plus près le discours de HRW sur le Rwanda dans son ensemble. J'ai conclu que la synthèse qui résume le mieux ce discours est celle qui est constituée par les consignes qui structurent cet essai : « *laissez les parties génocidaires revenir* », « *n'interdisez pas leur idéologie* », « *ne jugez que quelques responsables* », et « *admettez que vous ne valez pas mieux qu'eux* ». J'espère que ma synthèse ouvrira d'autres yeux .

— page 99

Linda Melvern est une journaliste d'investigation britannique (*Sunday Times*), consultante au Tribunal Pénal d'Arusha [TPIR] où ses archives et documents sur la planification et la préparation du génocide ont fait partie de la preuve documentaire utilisée par l'accusation dans le procès des militaires rwandais ayant participé au génocide. Elle est experte auprès de l'Organisation des Nations-Unies.

Professeur Honoraire au département de politique internationale de l'Université du pays de Galles, à Aberystwyth, elle s'est, durant ces vingt dernières années, concentrée sur les circonstances du génocide des Tutsi de 1994, au Rwanda. Elle a été deuxième vice-président de l'Association Internationale des Chercheurs sur le Génocide.

Elle a écrit six essais largement diffusés dans la presse britannique comme dans les revues universitaires, parmi lesquels:

- *A People Betrayed*, Zed Books, 2000 (Réédité et mis à jour en 2009)
- *Complicités de génocide*, Katharla, 2010 (en français).

Linda Melvern signe la préface du livre de Richard Johnson :

PRÉFACE

En mars 2004, quelques semaines avant le commencement des dixièmes commémorations du génocide des Tutsi au Rwanda de 1994, le journal français *Le Monde* publiait un reportage édifiant. Le juge d'instruction français, Jean-Louis Bruguière, « détenait » la preuve de la responsabilité du Président du Rwanda Paul Kagame dans l'assassinat de son prédécesseur, le Président Juvénal Habyarimana.

Le journal « révélait » que Paul Kagame avait ordonné à une équipe de tueurs de tirer des missiles sur l'avion présidentiel lors de son atterrissage à l'aéroport international de Kigali le 6 avril 1994. Cette « révélation » du *Monde* concernant la responsabilité de l'acte terroriste, largement présenté comme le déclencheur du génocide des Tutsi, a jeté une ombre sur cette dixième commémoration et a phagocyté sa couverture médiatique.

L'étonnante allégation du juge français, rapportée par le journaliste bénéficiaire d'une fuite opportune Stephen Smith et présentée par *Le Monde* comme un fait indubitable, allait désormais être largement reprise et défendue par des militants des droits de l'Homme, des journalistes et des universitaires.

Que le juge français, qui instruisait ce dossier au nom des familles des trois membres d'équipage français de l'avion présidentiel n'ait fourni aucune preuve ni la moindre expertise scientifique importait peu ; qu'il n'ait auditionné aucun des officiers belges témoins du tir nocturne non plus. Jean-Louis Bruguière n'avait pas plus visité le site du crash, bien qu'il ait été au Tribunal Pénal International pour le Rwanda à Arusha, en Tanzanie, pour y recueillir le témoignage de prisonniers jugés pour génocide qui n'avaient toute implication personnelle dans l'attentat.

Or, la présence d'un témoignage à charge que je savais être un faux dans le dossier d'instruction de Bruguière jetait un doute sérieux sur l'ensemble de la thèse du juge Bruguière. Ce témoignage concerne l'assassinat en février 1994 de Félicien Gatabazi, alors ministre des Travaux publics du gouvernement de transition. Il était par ailleurs le Secrétaire

exécutif du Parti Social Démocrate (PSD), deuxième plus grand parti de l'opposition que la presse occidentale qualifiait de « *Hutu modéré* ». Gatabazi avait été abattu dans le dos alors qu'il courait pour échapper à ses assassins. Le Front Patriotique Rwandais fut accusé de son assassinat, notamment dans les émissions de la radio de la haine RTLM. Pourtant, une enquête approfondie menée par la *Civpol* [1] – le service de police civile de la MINUAR – avait révélé que les témoins ayant assisté à la scène identifiaient les assassins comme appartenant à la faction Hutu Power et qu'une des armes du crime avait été saisie.

Le rapport Bruguière relate une histoire complètement différente. Ses informateurs, présentés comme des officiers dissidents du FPR, y désignent un escadron de la mort du FPR comme le responsable de l'assassinat de Gatabazi et du président Habyarimana.

Je me suis demandé pourquoi le juge français ne mentionnait pas ce rapport de la *Civpol*. L'affaire Gatabazi avait pourtant été suivie par l'arrestation d'un complice présumé - le gérant du cabaret Las Vegas - qui était le chef d'un groupe local de miliciens Interahamwe. Il fut mis en garde à vue par le procureur de la République, François-Xavier Nsanzuwera, qui signa le mandat d'arrêt et procéda à son arrestation accompagné par des agents de la *CivpoL*. D'intenses pressions furent exercées pour bloquer l'enquête au sein de la gendarmerie rwandaise et des menaces furent proférées à l'encontre du Procureur par le capitaine Pascal Simbikangwa. Ce dernier rendit visite au présumé complice en prison et fit pression pour que le suspect soit immédiatement libéré. Suite à l'ouverture de l'enquête et à l'arrestation du complice présumé du meurtre de Gatabazi, Nsanzuwera reçut des menaces de mort et demanda à la Minuar de bénéficier d'une protection rapprochée.

Le rapport Bruguière fleurait l'intoxication dès le départ. Les enquêtes et les analyses plus honnêtes et plus sérieuses menées par une série de chercheurs et de citoyens activistes ont progressivement démontré son invraisemblance et ses artifices entre 2004 et 2012.

En 2007, le juge Bruguière a pris sa retraite pour se lancer dans une carrière politique et son adjoint Marc Trévidic et sa collègue Nathalie Poux ont hérité de l'affaire. Cette fois, des expertises balistiques scientifiques furent ordonnées et, contrairement à leur prédécesseur, les nouveaux juges d'instruction se rendirent au Rwanda.

Le rapport d'expertise balistique a démontré que les missiles qui ont abattu l'avion du président avaient été tirés au sein du camp des Forces Armées Rwandaises de Kanombe, autrement dit de la base militaire la mieux gardée du pays située à côté de l'aéroport international de Kigali : un lieu où il a été jugé impossible que des hommes du FPR puisse s'infiltrer avec un armement antiaérien.

L'inconsistance du rapport Bruguière fut dès lors officiellement dévoilée. Il reposait sur des témoignages non corroborés d'informateurs affirmant être les témoins directs de la mise à feu des missiles depuis la colline de Masaka, à quelques kilomètres du camp de l'armée.

Cependant, et de manière aussi surprenante que curieuse, l'organisation de défense des droits de l'Homme Human Rights Watch a tenu en 2008 à accorder son soutien au rapport Bruguière. Tout en admettant que le rapport posait

problème, HRW a maintenu que « *des éléments* » du rapport semblaient « *être fondés sur des enquêtes sérieuses et avoir du mérite* » et surtout, que les gouvernements à travers le monde avaient le devoir d'exécuter les mandats d'arrêt émanant du rapport. Il est tout aussi remarquable que HRW n'ait toujours pas reconnu l'effondrement des thèses du rapport Bruguière même après le coup de grâce que lui ont porté les conclusions du travail de ses successeurs les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux.

Le soutien de HRW au rapport Bruguière joua le jeu des responsables du génocide, qui l'utilisèrent comme argument majeur de leur stratégie de défense présentant le génocide comme une réaction spontanée du peuple du Rwanda après l'assassinat du président rwandais par le FPR de Kagame. De cette façon, ils pouvaient faire valoir que les meurtres de masse n'avaient pas été prémédités et ne pouvaient donc être juridiquement qualifiés de génocide. In fine, il semble bien que HRW n'ait engagé aucun effort sérieux de vérification du travail du magistrat français en dépit des conséquences explosives de ses allégations.

Je me suis demandé si HRW pouvait ne pas être au courant de l'habile et sournoise campagne de propagande qui avait été menée par les auteurs du génocide et, si ce groupe de pression était au courant, pourquoi l'avait-il délibérément ignorée.

Quand la cinglante étude critique de HRW par Richard Johnson a inopinément jailli sur la scène en 2013, ce fut une révélation. Dans son essai *The Travesty of Human Rights Watch on Rwanda*, aujourd'hui traduit en français, l'auteur exposait l'histoire effarante relatant comment l'hostilité viscérale de HRW à l'égard du gouvernement rwandais avait contaminé ses rapports et ses actions de plaidoyers. L'organisation internationale semblait avoir délibérément succombé aux mêmes travers que le juge Bruguière.

Une accusation centrale et critique dans le travail de Johnson était que cette prestigieuse organisation de défense des droits de l'Homme qui jouit d'une excellente réputation internationale avait détourné sa mission de défense des droits de l'homme au Rwanda au profit d'une action qui tient beaucoup plus du plaidoyer politique. Ce faisant, Richard Johnson développait une critique dévastatrice des politiques menées par HRW à l'égard du Rwanda.

Son étude montrait que, concernant le Rwanda, HRW avait tragiquement failli dans un domaine crucial : tenir compte des conséquences du génocide des Tutsi de 1994 et veiller à ce que ses auteurs – mis à part les quelques personnalités jugées par le Tribunal d'Arusha – répondent de leurs actes.

Pour ce qui est des centaines de milliers de « *petites mains* » du génocide et qui ont été jugées au Rwanda par les juridictions gacaca, Johnson démontrait comment la dérision moqueuse de HRW envers le système gacaca conduisait à conclure que HRW aurait préféré l'impunité pour la grande majorité de ces auteurs du crime de génocide.

Concernant les Rwandais suspectés de participation au génocide qui ont fui à l'étranger, Johnson notait bien qu'en 2001, HRW avait soutenu le procès et la condamnation de quatre personnes qui s'étaient réfugiées en Belgique après le génocide, mais soulignait que, depuis lors, HRW n'a plus plaidé en faveur de l'ouverture de nouvelles procédures judiciaires à l'encontre de présumés

génocidaires résidant sous le statut de réfugié aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Belgique, et aux Pays-Bas.

Or, certains de ces fuyitifs étaient identifiés et leurs adresses étaient connues et beaucoup étaient sous le coup de mandats d'arrêt internationaux émis par Interpol.

Richard Johnson expliquait comment HRW n'avait exercé aucune pression sur les gouvernements récalcitrants pour qu'ils interpellent les suspects et s'acquittent de leurs obligations de répression du crime de génocide.

En France, la recherche et la poursuite en justice des présumés génocidaires en fuite ont été laissées aux soins de groupes de la société civile. HRW n'a ni aidé ni encouragé ces organisations aux moyens limités.

Johnson montrait également que HRW aurait dû dénoncer depuis longtemps que les idéologues du Hutu Power en exil continuaient à promouvoir leur idéologie raciste, à désinformer et à propager des thèses négationnistes. Leur réseau influent et pernicieux continuait à utiliser en exil des savoir-faire éprouvés en matière de propagande et la désinformation qui s'étaient révélés si utiles pendant le génocide.

Il y avait des cellules « *Hutu Power* » à Paris, Londres et Bruxelles, aux Pays-Bas, en Amérique du Nord, dans les pays africains. Elles ont permis l'évasion des fuyitifs, ont fourni à ces derniers de faux papiers et ont veillé à assurer leur liberté de mouvement en facilitant des transferts d'argent.

Leur aile armée, les FDLR – une milice particulièrement violente en République Démocratique du Congo – était l'héritière directe de l'armée qui a commis le génocide, et recevait un soutien important de ces cellules à l'étranger. Leurs familles bénéficiaires du statut de réfugié en Occident espéraient qu'un jour, lorsque le Tribunal Pénal International aurait achevé son mandat, plus personne ne les poursuivrait. La persistance des activités du Hutu Power était hors du champ d'intérêt de HRW expliquait Richard Johnson, et ceci malgré le rapport d'un groupe d'experts de l'ONU en 2009 qui mit en lumière ce réseau et révéla l'existence de cellules Hutu Power à l'étranger.

Comment une organisation de défense des droits de l'Homme si intimement impliquée dans cette histoire a-t-elle pu s'éloigner à ce point de sa mission initiale ?

Pourquoi HRW a-t-il si aveuglément soutenu la cause de Victoire Ingabire en faisant d'elle une figure d'opposition légitime ?

Comme le démontrait Richard Johnson, son parti politique, le RDR et la coalition FDU qui l'entoure sont les héritiers directs du régime Hutu Power qui a perpétré le génocide. Richard Johnson révélait que des preuves de ses liens avec les FDLR avaient été trouvées au domicile de Victoire Ingabire par la police néerlandaise. Les partisans du RDR ont continué à promouvoir la conception raciste selon laquelle « *les Hutu* » constituent une catégorie politique homogène distincte, et les partis politiques doivent se fonder selon le clivage Hutu/Tutsi. Enfin, Richard Johnson montrait que HRW n'avait porté qu'une attention négligée à la question pressante des réparations envers les survivants du génocide.

Les travaux de Human Rights Watch sont inconditionnellement acceptés dans de nombreuses régions du monde. Au Rwanda, ce n'est plus le cas. HRW n'a pas daigné répondre à la critique argumentée, minutieusement élaborée et exposée par Richard Johnson, en dépit des dommages qu'elle porte à la crédibilité de l'organisation.

La présente édition française est à saluer. Elle permet à l'essai de Richard Johnson de trouver un nouveau public. Son travail mérite la plus large diffusion possible et l'examen le plus minutieux.

L'histoire n'est pas terminée.

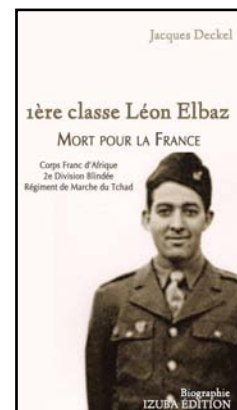
– Linda Melvern

[1] – Note du traducteur : La *Civpol* – Police Civile de la Minuar – réunissait soixante officiers originaires de six pays différents : l'Autriche, le Bangladesh, la Belgique, le Mali, le Sénégal et le Togo.



IZUBA ÉDITION - À PARAÎTRE

www.izuba.info



IZUBA ÉDITIONS



Izuba éditions

« La littérature n'est pas un luxe mais une nécessité »
— Gao Xingjian

Confronté à une histoire tragique, un présent complexe et un futur incertain, la région des grands lacs africains a besoin de chercheurs, d'intellectuels, d'artistes qui déverrouillent les pensées toutes faites et neutralisent les idéologies mortifères.

L'association & maison d'édition *Izuba* a pour vocation de soutenir cette exigence en permettant l'édition, la publication, la diffusion d'ouvrages qui contribuent à ouvrir des perspectives et mettent en mots les possibles.

Izuba est une maison d'édition dont l'un des buts premiers est de produire et d'éditer des outils permettant la dénonciation des organisations, idéologies, méthodes de manipulation et d'action psychologique ayant permis le crime de génocide commis contre les Tutsi du Rwanda, en 1994, sans exclusion de période historique ou de localisation géographique.

Livres et revues disponibles :

- *La Nuit rwandaise*, Jean-Paul Gouteux;
- *La France au coeur du génocide des Tutsi*, Jacques Morel;
- *Les enfants d'Imana, histoire sociale et culturelle du Rwanda ancien*, Jean-Luc Galabert;
- *Faire face au négationnisme du génocide des Tutsi*, Josias Semujanga, Jean-Luc Galabert (dir);
- *La chanson de l'aube*, Vénuste Kayimahe;
- *Musenyeri Aloyizi Bigirumwami*, Bushayija Bugabo Antoine;
- Revue annuelle *La Nuit rwandaise* n°1 à 8.

Site : www.izuba.info/editions
E-mail : editions@izuba.info

4 allée du Lt Lucien Lafay
31400 Toulouse
France

Siret : 75154666400010

Contacts

En France:

Jean-Luc Galabert
jean-luc.galabert@izuba.info

En Belgique:

Yannick Miara
yannick@izuba.info

Au Rwanda:

Vénuste Kayimahe
venuste@izuba.info

Dans la Caraïbe:

Bruno Gouteux
bruno@izuba.info